

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-511035

ND = 20479

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 787

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DAKKA AICHA

Date de naissance : 05/01/1950

Adresse : HAY GUINEMER RUE 3 N° 38 CASA

Tél. : 06 29 11 44 65

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Nezha Mernissi  
58, Rue El Mortada - Palmier  
Casablanca  
Tél: 0522 25 13 44/0522 98 33 55

Date de consultation : 6/02/2020

Nom et prénom du malade : DAKKA AICHA

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

DUPLAISIE  
TO FEV. 2020  
ACCUEIL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11.8.2023	e1		2000.00	INP : 091112433 Docteur Nezha Mernissi 58, Rue El Mortada - Palmier Casablanca +212 522 98 31 55

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE NADIR</b> N° 3, Hay Arraha N° 25 Rue d'el Jadida - Casablanca Tél. 0522 25 09 43	06/02/20	<b>PHARMACIE NADIR</b> Rue N° 25 Rte. d'el Jadida - Casablanca Tél.: 0522 25 09 43

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Dr Nezha Mernissi

الدكتورة نزهة المرنيسي

Médecine Générale

الطب العام

DU. Echographie Générale Paris V

دبلوم في الإيكوغرافيا العامة

58, Rue El Mortada - Casablanca

Tél. : 05 22 25 13 44 / 05 22 98 33 55

Patente : 34771846 - ICE : 00171792000008

58، زنقة المرتضى - الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 98 33 55 / 05 22 25 13 44

Casablanca, le : 06-02-2020

7<sup>me</sup> DAUKA ALMA .

169,30 x 3 IRPHI 300/12,5 (2

- Avanyle 121. 341, 3 more  
115,00 x 2 2phw x 2 1

- Kleen Fit .

86,70

1 baflle x 2 1, m e c .

PHARMACIE NADIR  
Rue N° 3, Hay Arraha N° 29  
Télé. 0522250913  
Rue d'El Jadida - Casablanca

Trisime. Syrop .

1 baflle x 3 10

Aesum. (30g) .

141, 65

Vita class.

27,70

1410 pol 20 ,

20,00

Gendarme

1app 1, 60

Docteur Nezha Mernissi  
58, Rue El Mortada - Palm

Casablanca

TAJRA 22 25 13 44 / 05 22 98 33

TSW .

Demandeur Paedie

86,20

**PHARMACIE NADIR**  
Rue N° 2 Rue Bartha N° 29  
Rte. de Jadias Casablanca  
Tel: 0522 28 09 43

10/10/2022 le matin

Tel: 0522 28 13 44 05 22 98 33 55  
58, Rue El Moutada - Palmeraie  
Document N° 2022 09 29  
Mermisit

LOT: 011  
PER: AVR 2021  
PPV: 169 DH 30

ID : 628231  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 115,00 DH  
6 118001 142262

LOT: 010  
PER: NOV 2020  
PPV: 169 DH 30

86,50  
PPV (DH) :  
LOT N° :  
UT. AV. :

LOT: 009  
PER: JUN 2020  
PPV: 169 DH 30

ID : 635408  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 115,00 DH  
6 118001 142262

29,50

LOT: 074  
PER: JUN 2021  
PPV: 120 DH 70

**Vita C1000®**  
PPV 27DH70 EXP 11/2022  
LOT 99036 10

20,00

84,20